

réunion mixte des deux comités. J'ignore comment le Comité a procédé l'an dernier au sujet de l'examen des crédits, mais je sais que le Comité est appelé à examiner les crédits, et c'est ce que nous devons faire un jour ou l'autre.

M. JAKUES: Si j'ai posé ma question il y a quelques instants, c'est que le temps passe vite et que je ne vois guère l'utilité de discuter de mesures politiques qui sont déjà prises. C'est pourquoi j'ai pensé que nous ferions mieux de discuter les mesures au sujet desquelles des décisions n'ont pas encore été prises.

Le PRÉSIDENT: Je désire vous rappeler, monsieur Harris, que, l'an dernier, les comités du Sénat et de la Chambre des communes ont tenu une séance à huis clos où M. Pearson a été entendu. Ceux d'entre nous qui ont eu l'avantage d'entendre M. Pearson au cours de cette séance tenue à huis clos ont trouvé fort utiles les renseignements qu'il y avait donnés, si bien qu'après avoir consulté M. le sénateur Lambert, président du Comité des Relations extérieures du Sénat, qui correspond à notre Comité, nous avons pensé qu'il serait bon cette année de tenir une ou deux réunions mixtes de ces Comités pour y entendre M. Pearson et quelques-uns de ses collègues, réunions où nous admettrions les représentants de la presse et le public.

L'an dernier, vous vous en souvenez, notre Comité a entendu le général McNaughton, qui a parlé de l'énergie atomique. Il nous a dit des choses tellement importantes que nous avons regretté qu'un si petit nombre aient assisté à cette réunion.

Voilà ce qui m'a porté à parler d'une réunion mixte. Si le Comité ne désire pas une telle réunion, il lui appartient d'en décider.

M. HACKETT: Monsieur le président, je désire signaler au Comité un détail qui a son importance. Il s'agit de l'heure de la convocation de nos réunions. Je suis membre de ce Comité et je suis aussi membre du comité des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Je pense que ces deux comités sont d'un genre différent de ceux des autres Comités de la Chambre des communes. La solution des problèmes étudiés ici et dans l'autre Comité dont je viens de parler dépend beaucoup des échanges de vues que les membres peuvent avoir dans ces séances, et il est bien malheureux que ces deux Comités siègent parfois en même temps. Nous ne pouvons pas être à deux endroits à la fois, et le député qui manque une réunion pour assister à l'autre a l'impression de faire une perte irréparable. J'ose demander au président, ainsi qu'au ministre de la Justice, qui est président du comité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, s'il n'y aurait pas moyen de faire en sorte qu'à l'avenir ces deux Comités ne siègent pas en même temps.

M. BENIDICKSON: Est-ce qu'ils siègent ensemble le mercredi après-midi ou le lundi soir?

M. HACKETT: L'autre Comité siège en ce moment.

M. BENIDICKSON: Oui, mais notre Comité a choisi l'heure de sa convocation après que la plupart des autres Comités eurent choisi la leur, afin qu'il n'y eût pas chevauchement. Vous savez que nous avons choisi des heures assez en dehors de l'ordinaire. Je me demande si l'heure présente est bien celle à laquelle devait se réunir le Comité de droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou bien s'il a choisi cette heure-ci sans savoir que nous avions aussi choisi la même heure et qu'il y aurait chevauchement. Est-ce par hasard qu'il a choisi cette heure-ci?